

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté de Promulgation n° 3-159-1910 modifiant le décret du 4 mars 1905 réglant la situation des Agents des Postes et Télégraphes de la Métropole détachés aux Colonies.

n° 3-159-1910

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
5 janvier 1910

Numéro JO
n° 159 du 01/02/1910

Date du numéro
1 février 1910

VISAS

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu le décret du 15 décembre 1909, portant modification au décret du 4 mars 1905, réglant la situation des agents des Postes et des Télégraphes de la Métropole détachés aux Colonies ;

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

Est promulgué à la Côte Française des Somalis, pour y être appliqué suivant sa forme et sa teneur, le Décret sus-visé du 15 décembre 1909, portant modification au décret du 4 mars 1905 réglant la situation des Agents des Postes et des Télégraphes de la Métropole détachés aux Colonies. Art. 2, — Le présent arrêté sera enregistré, communiqué partout où besoin sera et inséré au Journal Officiel de la Colonie.

P. PASCAL. Par le Gouverneur, Le Secrétaire Général, **CASTAING.**